

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Contact

Cindy Laird, Responsable de communication

c.laird@globalshea.com

Le Burkina Faso annonce des mesures pour l'exportation des amandes de karité pour la campagne 2025/2026

Accra, Ghana, 23 septembre 2025 : Le ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat du Burkina Faso a annoncé la révision des mesures régissant la commercialisation et l'exportation des amandes de karité pour la campagne 2025/2026. Ces mesures visent à garantir la disponibilité des matières premières pour les unités de transformation nationales tout en soutenant les producteurs locaux.

Jusqu'au 30 novembre 2025 : Tous les exportateurs sont tenus de vendre **25 % de leurs amandes de karité aux transformateurs locaux**, quelle que soit la capacité des transformateurs.

Du 1er décembre 2025 au 31 mai 2026 :

- Les prix maximaux par kilogramme d'amandes de karité vendues aux transformateurs nationaux sont fixés comme suit :
 - **310 CFA** dans les régions de Djôro, Guiriko, Kadogo, Nakanbé, Nando et Oubri
 - **300 CFA** dans les régions de Tannounyan, Bankui, Goumou, Kuilse et Nazinon

Les acheteurs et les vendeurs peuvent négocier les prix, à condition qu'ils ne dépassent pas ces plafonds.

- Un **prélèvement de 200 CFA par kilogramme** sera appliqué à toutes les exportations d'amandes de karité, les recettes étant versées au budget national
- Les exportateurs à la recherche d'une **Autorisation spéciale d'exportation (ASE)** doivent continuer à céder au moins **25 % de leurs quantités d'amandes aux unités nationales de transformation**, avec les pièces justificatives suivantes:
 - **un contrat ferme de livraison et de bordereaux de livraison**
 - **bordereaux de livraison dûment signé et cacheté par les deux parties** confirmant la réception par les transformateurs

L'Alliance Globale du Karité invite ses membres à nous contacter directement s'ils ont des préoccupations ou souhaitent obtenir des éclaircissements concernant la mise en œuvre de ces mesures.

À propos de l'AGK



L'Alliance Globale du Karité est une association professionnelle à but non lucratif qui compte 849 membres issus de 36 pays, dont des coopératives de femmes, des marques, des distributeurs, des fournisseurs et des ONG. Grâce aux partenariats public-privés (PPP), l'AGK promeut la durabilité de la filière, les pratiques et normes de qualité, ainsi que la demande de karité dans les secteurs alimentaire et cosmétique. Pour plus d'informations, veuillez visiter <http://www.globalshea.com/>